

FÉDÉRER

le bulletin des psychologues et de la psychologie

n° 92
mai 2018

**Déontologie et réglementation :
vers le CERéDeP**

**Le démantèlement
des services d'orientation**

Parcours sup

**Panorama des masters en psychologie
(2018-2019)**

**L'autisme :
d'un trouble à un spectre,
d'un plan à une stratégie**

**Nos chargés de mission et l'Europe :
Transport,
Éthique,
Droits de l'Homme,
Neuropsychologie**

Bulletin d'information gratuit - Fédérer n°92 - mai 2018



Fédération Française
des Psychologues et de Psychologie

SOMMAIRE

ÉDITO

Déontologie : un essai à transformer sur le terrain du CERéDéP **3**
Gladys Mondière & Benoît Schneider

ACTUS FFPP

La FFPP a une marraine d'honneur !

AQUITAINE

Un Flyer à venir

COMMISSION ÉDUCATION

*Projet de démantèlement des services d'orientation :
la fermeture annoncée des CIO*
Céline BROQUET et Caroline VILLARET

COMMISSION PSYCHOLOGIE DES TRANSPORTS

Dossier et journées

COMMISSION PSYCHOGÉRONTOLOGIE

Une journée en décembre

ASSOCIATIONS

AEPU

AEPU et le Ministère

Parcoursup : attention aux tentatives d'escroquerie !

Panorama des Masters 2018

PELT

Santé mentale et travail, rencontre le 23 juin 2018

ANNONCES

APPEA

Journée sur l'évaluation psychologique, 28 mai 2018

ARS & PRÉFECTURE DE NORMANDIE

*Journée de sensibilisation « radicalisation »
à Rouen le 30 mai 2018*

ARIMEP

La FFPP en est membre

ÉDUCATION NATIONALE

Psychologie au lycée, suite

RADICALISATION

*Les Etats généraux « Psy » sur la radicalisation :
septembre 2018*

DÉONTOLOGIE

« Mais qui est donc CoRéLi ? » : voir la vidéo ! **11**

Déontologie et réglementation du Code : vers le CERéDéP **11**

INFOS DE LA PROFESSION

4 *Des « agents hautement qualifiés »
à la place de psychologues...* **13**

4 *Plus de licence [de psychologie],
plus de titre [de psychologue] ?* **14**
Bruno VIVICORSI

4 *L'autisme : d'un trouble à un spectre,
d'un plan à une stratégie* **16**
Gladys MONDIÈRE

ÉTUDIANT.E.S & JEUNES DIPLÔMÉ.E.S

6 *Ai-je fait le bon choix ?* **19**
Lucile MARIÉ

EFPA

7 *Mission Éthique* **21**

7 *La charge de mission* **21**
« Droits de l'homme » et Psychologie
Karin TEEPE

8 *Mission Neuropsychologie* **23**

FORMATIONS EPEP

9 *Les formations EPEP sur l'île de la Réunion* **24**
Céline PARISOT

LIBRAIRIE

9 *Perspectives plurilingues en éducation et formation* **25**

10 *L'enfant à l'école et la psychologie* **25**

10 *L'image mentale onirique en psychothérapie* **25**

10 *Dans les kiosques - mai-juin 2018* **26**

FÉDÉRER Le bulletin des Psychologues et de la Psychologie Volume n°92 - mai 2018

Directeurs de la publication : Gladys Mondière et Benoît Schneider.

Rédacteur en chef : Bruno Vivicorsi.

Secrétaire de rédaction : Céline Parisot.

Comité de rédaction : Jacques Garry, Priska Lutumba, Cyril Marbois, Mickaël Morlet Rivelli, Marie-Jeanne Robineau, Karin Teepe, Bruno Zilberg.

Relecture : Jeannine Accoce, Madeleine Le Garff, Inès Pelissier, Marie-Françoise Puget.



Fédération Française
des Psychologues et de Psychologie

Siège social 77, Rue Decaen, Hall 10 - 75 012 Paris

Bureaux 71, Avenue Édouard Vaillant - 92 774 Boulogne-Billancourt Cedex

Tél : 09 86 47 16 17 (numéro non surtaxé)

E-mail : siege@ffpp.net

www.psychologues-psychologie.net / www.ffpp.net

N° ISSN : 1961-9707

Infographie & maquettage : Germain Parisot

Visuels : G. Parisot, Freepik, Pixabay, Unsplash, StockSnap.io

DÉONTOLOGIE : UN ESSAI À TRANSFORMER SUR LE TERRAIN DU CERÉDÉP

Gladys MONDIÈRE

Psychologue, n° ADELI : 59 93 28 01 0
Coprésidente de la FFPP

Benoît SCHNEIDER

Professeur de psychologie,
Psychologue, n° ADELI : 54 93 01 86 9
Coprésident de la FFPP

Il y a un an (voir *Fédérer* n° 88), nous tirions le bilan de l'action conduite au sein du GIRÉDÉP (Groupe interorganisationnel pour la réglementation de la déontologie des psychologues) et qui s'était concrétisée par la journée nationale du 25 mars 2017.

Nous rappelions une adhésion globale à la démarche proposée et aux orientations de départ (refus d'un ordre, volonté de création d'une instance), mais un consensus non totalement finalisé sur les modalités de mise en œuvre du projet (nature de l'instance, missions de l'instance). Le débat du 25 mars avait aussi montré les insuffisances de précisions et de compréhension des enjeux juridiques spécifiques à chaque modèle envisagé. Nous rappelions aussi l'insuffisance de débat public et de concertation avec la profession pour progresser.

Nous mentionnions des appuis pour progresser : un climat inter organisationnel en apaisement et augurant de capacités de réflexions constructives, l'évolution des modèles au sein de l'ensemble des organisations rendant possible des convergences.

Pour poursuivre l'action nous évoquons plusieurs voies :

- **étendre notre réseau partenarial pour qu'il soit plus représentatif des organisations de psychologues en France** : la réunion du 7 avril 2018 annoncée par un premier communiqué d'invitation en février aboutit à la rencontre et la signature de vingt organisations nationales qui s'engagent dans une démarche renouvelée au sein du désormais **CERÉDÉP** (*Construire ensemble la réglementation du code de déontologie des psychologues*) ;
- **clarifier les points de discussion ouverts à l'occasion du débat du 25 mars** : nature de l'instance, compétence, sanctions : ce seront des points qui vont être travaillés sur une base collective plus affirmée ;

- **travailler ces questions de façon concrète, en les expérimentant pour nourrir notre réflexion** : la FFPP a mis en place un dispositif expérimental en son sein avec la CoRéLi (*Commission de régulation des litiges*), présenté dans le n° 86 de *Fédérer* (2016 – Dossier *déontologie*), le modèle a été depuis l'objet de quelques affinements. Lors des *Entretiens de la psychologie* de Lille, en octobre 2017, les membres de la CoRéLi ont proposé une mise en scène qui illustre de façon imagée ses procédures de travail. Elles ont donné lieu à un enregistrement vidéo mis à disposition de la communauté sur le site de la FFPP, à belle valeur pédagogique ;
- nous évoquons aussi **la nécessité de conforter le travail inter organisationnel et le rendre plus visible auprès des pouvoirs publics, du public, des employeurs, des psychologues**. Lors de la journée du 7 avril, nous avons proposé comme première amorce la mise en place une commission inter organisationnelle pour lutter contre les usurpations du titre. L'ambition est modeste, la portée symbolique du projet serait forte.

Progressons ensemble, même si l'essai reste à transformer !



Constitution du CERÉDÉP,

Construire ensemble la réglementation du code de déontologie des psychologues,
le 7 avril 2018



LA FFPP A UNE MARRAINE D'HONNEUR !

Jeannine ACCOCE, responsable du siège, a pris sa retraite fin mars. Elle est remplacée par Marie-Anne DELHOMME, déjà en fonction. Lors du CAF du 24 mars dernier, nous avons fêté ce départ en retraite et Jeannine a été élue « Marraine d'honneur » de la FFPP. De plus, un numéro « spécial Jeannine » de *Fédérer* a été édité à son intention, disponible sur le site de la FFPP, rubrique Téléchargements.



COORDINATION RÉGIONALE AQUITAINE UN FLYER À VENIR

Le projet de flyer présentant les psychologues et destiné au grand public a été présenté au CAF du 24 mars par la région Aquitaine. Le document va encore faire l'objet de légers aménagements mais sera très prochainement diffusé !

PROJET DE DÉMANTÈLEMENT DES SERVICES D'ORIENTATION : LA FERMETURE ANNONCÉE DES CIO

Céline BROQUET et Caroline VILLARET
Commission Éducation

Le nouveau corps unique des psychologues de l'Éducation nationale s'est mis en place à la rentrée scolaire 2017. Les professionnels ont pris le nom de psychologues de l'Éducation nationale avec deux spécialités correspondant au premier et au second degré. Les psychologues EDA (Éducation, développement et apprentissage) interviennent dans les écoles primaires, élémentaires et maternelles. Ils travaillent avec les enseignants spécialisés au sein des RASED (Réseau d'aides spécialisés aux élèves en difficulté). Les psychologues EDO (Éducation, développement

et orientation) interviennent quant à eux dans les collèges, lycées et lieux d'enseignement supérieur. Ils sont regroupés dans les CIO (Centres d'information et d'orientation) sous la responsabilité d'un DCIO (Directeur de centre).

Dans le cadre de la création du corps unique, les objectifs communs et spécifiques à chaque fonction ont été définis par un référentiel de connaissances et de compétences. Cela a été précisé et acté dans le dialogue social entre le Ministère et les organisations syndicales après avoir fait l'objet de

concertations dans les groupes de travail dont le G9, qui regroupe neuf organisations professionnelles et syndicales (dont la FFPP et l'AEPU).

Actuellement et après plusieurs mois de consultation pour la mise en place de ce nouveau corps professionnel, pour le suivi de l'organisation du concours et de la 6^E année, le gouvernement annonce dans le cadre de l'avant-projet de Loi sur « la liberté de choisir son avenir professionnel » la suppression des CIO, le transfert des DRONISEP et du volet information de l'orientation aux régions.

Voici la profession secouée par l'annonce brutale de la fermeture des CIO et du passage des DRONISEP à la Région. Il y avait bien des menaces de régionalisation qui planaient sur les CIO, mais de fermeture radicale non ! Coup de massue ? Coup de tonnerre ? Nombreux sont les psychologues EDO qui se mobilisent, sur le terrain au sein des CIO, des DRONISEP, sur la toile et les réseaux sociaux avec un objectif commun : se rassembler et faire corps.

Cette transition et moment de rupture annoncés questionnent et interrogent sur les fondements du métier. Les psychologues EDO se retrouvent tantôt à devoir assurer le rôle de conseiller technique sur les procédures et la connaissance de l'offre de formation, tantôt celui de psychologue clinicien formé à l'écoute et à la difficulté scolaire. Cette posture n'est pas nouvelle mais augmente en complexité avec de nombreuses connaissances et savoir-faire à mobiliser afin de répondre aux différentes demandes dans une société qui évolue (scolarisation des élèves en situation de handicap, arrivée de jeunes migrants, symptômes plus « bruyants » des élèves en difficulté scolaire...). L'effectif en baisse dans la profession, alors que la démographie scolaire augmente, vient également impacter la qualité des interventions (ratio moyen de 1 psychologue pour 1500 élèves, exercice sur 4 lieux de travail différents...). Comment ces psychologues vont-ils travailler demain dans ce nouveau contexte professionnel ? L'information sur l'orientation peut-elle être diffusée par le canal



de professeurs peu ou pas formés et qui sont aussi les évaluateurs des élèves ? Les Régions ne vont-elles pas orienter les demandes des jeunes essentiellement en fonction des besoins territoriaux ? Comment prendre en compte le suivi et l'accompagnement « hors les murs » des jeunes décrocheurs ou non scolarisés ?

En ces temps de crise, les psychologues de l'Éducation nationale des deux spécialités doivent se regrouper pour faire corps. Les enjeux sur l'avenir des CIO touchent principalement les professionnels du second degré mais la problématique est plus large et questionne la place des psychologues et de la psychologie à l'école avec ses lieux d'exercice (RASED, CIO ou établissement scolaire), le rattachement du psychologue à la filière hiérarchique, son cadre pour recevoir les élèves et leur famille. Plus généralement cela interroge la légitimité de la fonction de psychologue dans l'institution scolaire.

Le temps est venu de fédérer l'ensemble des psychologues de l'Éducation nationale, de les rassembler afin d'assurer l'avenir de la psychologie à l'école et le maintien du service public aujourd'hui fragilisé par les annonces du gouvernement.

 Groupe facebook Sauvons les CIO

<https://www.facebook.com/SauvonsLesCIO/>

 Lien vers une brève interview de radio

de Sylvie AMICI, Présidente de l'ACOP-F

<https://www.franceinter.fr/emissions/un-temps-de-pauchon/un-temps-de-pauchon-13-avril-2018>

Communiqué FFPP

publié en ligne le 13 avril 2018

http://ffpp.net/index.php?option=com_content&view=article&id=487:communiqu-petition-contre-la-fermeture-des-cio&catid=15&Itemid=223

Le Ministère de l'Éducation nationale a annoncé la fermeture de tous les CIO de France. Un collectif s'est créé contre cette décision qui porte gravement atteinte au service public. La FFPP soutient le collectif et la pétition qu'il a initiée.

Pétition que nous avons soutenue :

<https://www.change.org/p/jean-michel-blanquer-non-a-la-suppression-des-cio>

Sauvons nos
CIO

COMMISSION PSYCHOLOGIE DES TRANSPORTS : DOSSIER ET JOURNÉES

À l'initiative de la Fédération française des psychologues et de psychologie (FFPP) un premier réseau de collaboration s'est mis en place en 2017 réunissant des acteurs essentiels de la recherche et de la formation en psychologie des transports en France.

Un dossier du *Journal des Psychologues* est en préparation et devrait être publié début septembre. Un colloque se déroulera à Paris à la Bourse du travail les 4 et 5 octobre : il visera la présentation du champ de façon élargie le jeudi 4 ; le vendredi 5 sera plus spécifiquement consacré à la question du permis de conduire.

À l'occasion de ces journées, la réunion européenne du *Standing committee* de l'EFPA aura lieu à Paris et sera organisée par Erik DECLERK.

Voir l'enquête diffusée à cette fin sur le site de la FFPP (également accessible par communiqué joint à l'annonce de parution du n°91 de *Fédérer* le 28 février dernier).



COMMISSION PSYCHOGÉRONTOLOGIE : UNE JOURNÉE EN DÉCEMBRE

La 4^e édition des *Journées francophones de psychogérontologie* aura lieu le samedi 1^{er} décembre 2018 !

Le thème sera prochainement annoncé.

PANORAMA NATIONAL DES MASTERS EN PSYCHOLOGIE

10^e édition - avril 2018



Disponible en téléchargement
www.aepu.fr ou www.ffpp.net





ASSOCIATIONS

organisations membres de la Fédération

AEPU : ASSOCIATION DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS EN PSYCHOLOGIE DES UNIVERSITÉS

Le bureau de l'AEPU

David CLARYS, Marianne JOVER, Mathieu CASSOTTI, Isabelle FORT

✉ presidence.aepu@gmail.com

🌐 <http://www.aepu.fr>

AEPU et le Ministère

Dans la poursuite de l'action qui s'est traduite en particulier par la journée du 27 janvier avec des représentants d'université concernant le Plan Étudiants et Parcoursup, l'AEPU a poursuivi son important travail de collecte de données et de concertation avec les départements et UFR de psychologie. Cela a permis d'organiser une nouvelle réunion nationale le 23 mars en présence d'Anne-Sophie BARTHEZ, conseillère formation de la Ministre, l'AEPU réaffirmant ainsi sa position d'interlocutrice majeure pour les questions de formation.

AEPU et Parcoursup : attention aux tentatives d'escroquerie !

Communiqué « Formation Parcoursup »
Le bureau de l'AEPU, le 27 avril 2018

L'AEPU a constaté que la mise en place de Parcoursup et l'application de la loi ORE s'accompagnent déjà de tentatives d'escroquerie.

Un organisme de formation, l'AFPAG, propose sur internet une « formation PARCOURSUP PSY », au prix de 147 euros. Celle-ci comporte deux jours de formation à l'issue desquels les lycéens devraient recevoir un certificat à joindre à leur candidature Parcoursup en psychologie.

Envisageant aisément que ces pratiques vont se répandre, l'AEPU met en garde les lycéens et leurs familles contre ces formations dont la qualité n'est pas garantie et la certification fictive. Elle affirme que ces certificats ne sont pas des documents attendus par les universités et invite ses membres

à la vigilance concernant le développement de ces pratiques.

Voir aussi « À qui profite Parcoursup ? Saison 1, épisode 4 - avril 2018 » (<http://www.sauvonsluniversite.com/spip.php?article8251>)

AEPU : le Panorama des Masters 2018

L'AEPU (Association des Enseignants-chercheurs de Psychologie des Universités) a le plaisir de vous annoncer la sortie de l'édition 2018 du Panorama national des Masters 2 en Psychologie.

Des nouveautés : les masters M1/M2, la durée des stages, la nomenclature, des analyses.

Pour sa 10^e édition, le Panorama vous propose un tour de vue de l'ensemble des masters de psychologie proposés en France par les 31 universités publiques et 5 universités ou écoles privées. Retrouvez pour chaque établissement : l'ensemble des mentions, leurs parcours types, les responsables, le nombre de places et les durées des stages demandés en M1 ou M2. Comme pour les précédentes éditions, une analyse descriptive accompagnée de commentaires figure en fin d'ouvrage.

Le panorama est en ligne sur le site de l'AEPU (<https://www.aepu.fr/index.php/telechargements/send/9-panorama-des-masters-de-psychologie/448-panorama-des-masters-2-de-psychologie-2018>) et sur le site de la FFPP (http://www.psychologues-psychologie.net/index.php?option=com_content&view=article&id=488:panorama-masters2-2018&catid=14&Itemid=127).

📅 Dernière actualisation du Panorama : le 17 mai 2018

PELT : PENSER ENSEMBLE LE TRAVAIL

SANTÉ MENTALE ET TRAVAIL, RENCONTRE LE 23 JUIN 2018

<http://www.pelt.fr>

PELT (Penser ensemble le travail) a participé à l'organisation de la 7^e Rencontre pluridisciplinaire « Le travail : affaire de tous » qui aura lieu le samedi 23 juin 2018 de 9h à 13h à l'INJS (254 rue Saint Jacques, 75005 Paris)

Santé mentale et travail : si la notion de risques psychosociaux s'estompe face à celle de qualité de vie et du bien-être au travail, assiste-t-on actuellement à « un glissement sémantique consacrant le concept de santé mentale » au travail ? Quels impacts sur le travail et le collectif ?

Pour plus de renseignements : www.pelt.fr



cncddp
COMMISSION NATIONALE CONSULTATIVE
DE DÉONTOLOGIE DES PSYCHOLOGUES

Actes des Journées d'étude de la CNCDDP

*Des ressources pour répondre
à vos questions déontologiques*

*Les Attestations du Psychologue :
Responsabilités & Enjeux (2010)*

*Le Psychologue
& le Secret Professionnel (2012)*

*Le psychologue
dans les institutions et les organisations :
question(s) de déontologie (2014)*

*Commande, Demande, Consentement :
Questions Déontologiques (2016) **NOUVEAU***

DISPONIBLES EN VERSIONS PHYSIQUE OU DÉMATÉRIALISÉE

WWW.CNCDDP.FR



ANNONCES

APPEA JOURNÉE SUR L'ÉVALUATION PSYCHOLOGIQUE, 28 MAI 2018

Journée organisée par l'APPEA (Association francophone de psychologie et psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent) portant sur l'Évaluation psychologique chez l'enfant et l'adolescent : actualités cliniques et méthodologiques, avec la participation de Mélanie GAUCHÉ, Présidente de la CNCDP (Commission nationale consultative de déontologie des psychologues) et de Benoît SCHNEIDER, Coprésident FFPP.

📅 Lundi 28 mai 2018

📍 Espace Reuilly, 21 rue Antoine-Julien Hénard, 75012 Paris

📌 Pour plus de renseignements :
<https://appea.org/evenement/evaluation-psychologique-chez-lenfant-et-ladolesce/>

Évaluation psychologique chez l'enfant et l'adolescent actualités cliniques et méthodologiques

Lundi 28 mai 2018 Espace Reuilly 75012 Paris



Argument, programme, réservations appea.org

JOURNÉE DE SENSIBILISATION « RADICALISATION » À ROUEN LE 30 MAI 2018

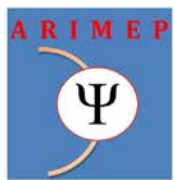
Christine GARDEL, Directrice générale de l'ARS (Agence régionale de santé) de Normandie et Fabienne BUCCIO, Préfète de la région Normandie organisent une journée de formation à destination des professionnels de santé et santé mentale sur la prévention et la prise en charge des personnes en voie de radicalisation ou radicalisées.

Cette journée se tiendra le mercredi 30 mai de 8h30 à 17h30 dans les locaux de la Faculté de droit, des sciences économiques et de gestion de Rouen (3 Avenue Pasteur, 76000 Rouen).

La journée sera animée et modérée par Elyamine SETTOUL (responsable du pôle radicalisation au CNAM, Paris).

La FFPP y sera, et interviendra lors d'une table ronde par l'intermédiaire de Bruno VIVICORSI, membre (normand) du Bureau fédéral.





L'ARIMEP, LA FFPP EN EST MEMBRE

La FFPP est membre de l'ARIMEP (Association pour la Recherche et l'Intervention Muséale en Psychologie), dont la dernière assemblée générale s'est tenue le 14 mars 2018 en notre présence avec des propositions à venir.

📍 Allez consulter son site pour en savoir plus : <http://arimep.org/>

PSYCHOLOGIE AU LYCÉE, SUITE

La FFPP (Agnès FLORIN, Roger LÉCUYER et Benoît SCHNEIDER) ont rencontré la Présidente du Conseil supérieur des programmes le 14 mars dernier. Cette rencontre vient en continuité des démarches antérieurement réalisées, mais le dossier avance. Nous avons été invités à faire part de propositions pour le comité qui doit se réunir dans les semaines à venir. Un dossier a été réalisé et envoyé à la Présidente le 28 mars. Sans doute pas les psychologues, mais la psychologie pourra voir son introduction dans les programmes des lycéens à définir cet été.

LES ETATS GÉNÉRAUX « PSY » SUR LA RADICALISATION : SEPTEMBRE 2018

Les États généraux « Psy » sur la radicalisation, dont la FFPP est co-organisatrice, auront lieu à Paris à la Maison de la chimie du 20 au 22 septembre 2018.

Argumentaire :

Le moment est venu pour les psychologues et les psychiatres de réaliser un état des lieux des savoirs et des pratiques concernant le phénomène de la radicalisation. Il s'agit de mettre en commun les connaissances acquises des processus, les résultats des expériences de prise en charge ; d'interroger ensemble la place des troubles psychopathologiques, d'identifier les risques de passage à la violence, d'examiner les problèmes déontologiques et éthiques. Si une clinique de

la radicalisation existe, quelle en est la réalité ? Comment se définit-elle ? Dans quels dispositifs s'inscrit-elle ?

Le CERT (Centre d'étude des radicalisations et de leurs traitements) et les principales organisations professionnelles de psychiatres et de psychologues considèrent que ces états généraux sont une initiative nécessaire et urgente. Ils souhaitent associer à leurs débats d'autres professionnels de la santé, de la justice, de la protection de l'enfance, de l'éducation, des chercheurs, ainsi que des acteurs des institutions publiques et du secteur associatif.

Le programme définitif sera diffusé le lundi 7 mai 2018.

📍 Pour plus de renseignements : <https://cert-radicalisation.fr>

« MAIS QUI EST DONC CORÉLI ? » : VOIR LA VIDÉO !

La CoRéLi (Commission de régulation des litiges) est un dispositif expérimental de régulation des litiges déontologiques des psychologues de la FFPP.

La vidéo de la présentation théâtrale lors des *Entretiens de la psychologie* en octobre 2017 à Lille, suivie d'un débat, est enfin mise en ligne sur le site de la FFPP (environ 1h).

📺 Pour voir la vidéo : http://psychologues-psychologie.net/index.php?option=com_content&view=article&id=486&Itemid=868

📄 Renseignements sur la CoRéLi :

http://psychologues-psychologie.net/index.php?option=com_content&view=article&id=402&Itemid=649



DÉONTOLOGIE ET RÉGLEMENTATION DU CODE : VERS LE CERÉDÉP

Construire Ensemble la Réglementation de la Déontologie des Psychologues

En continuité et confirmation de politique que nous conduisons depuis de nombreux mois (cf. en particulier *Fédérer* n°88, juillet-août 2017 : « Journée GIRéDéP, Groupe interorganisationnel pour la réglementation de la déontologie des psychologues, 25 mars 2017. Un bilan, une proposition pour la suite ») et à la suite de l'appel lancé par désormais 18 organisations nationales (la liste s'allonge après le premier appel, cf. communiqué joint à l'annonce de parution de *Fédérer* n°91 le 28 février dernier), les organisations se sont réunies le 7 avril pour élaborer un programme de travail.

Voici, page suivante, le communiqué final qui en résulte, daté du 15 avril 2018.

Fédération Française des Psychologues et de Psychologie



COMMUNIQUÉ

Paris, le 15 avril 2018

Contexte

Le travail sur la réglementation de la déontologie des psychologues, déjà conduit par nos organisations (travail sur les codes, consultations), doit trouver une concrétisation devant les risques actuels pesant sur la profession et le titre unique. Une réelle urgence est ressentie par la profession. Les difficultés rencontrées dans le respect de la déontologie et dans les conditions d'exercice invitent l'ensemble de la profession à s'engager pour défendre sa déontologie.

Objectif

Aboutir à une réglementation de la déontologie des psychologues protégeant les usagers et les psychologues quel que soit leur champ d'exercice.

Décision

Un séminaire est mis en place. Il s'appuiera sur les travaux déjà réalisés par les différentes organisations pour établir un état des lieux portant sur :

- les contenus des différents codes et leur comparaison ;
- les problèmes liés à leur application ;
- les solutions permettant de rendre la déontologie juridiquement opposable et applicable.

Engagement des organisations

Les organisations signataires s'engagent ensemble à faire aboutir cet objectif dans un processus de travail collectif. Dans cet esprit, elles appellent toutes les organisations de psychologues à les rejoindre dans cette démarche.

Premiers signataires

	ACOP.F Association des Psychologues de l'EN- Education, Développement, Conseil en Orientation scolaire et professionnelle
	AEPU Association des enseignants-chercheurs en psychologie des universités
	AFPEN Association française des psychologues de l'Education nationale
	AFPTO Association française de psychologie du travail et des organisations
	ANPEC Association nationale des psychologues de l'enseignement catholique
	AN.PSYCT Association nationale des psychologues des collectivités territoriales
	CPCN Collège des psychologues cliniciens spécialisés en neuropsychologie
	FENEPSY Fédération nationale des étudiants en psychologie
	FFPP Fédération française des psychologues et de psychologie
	OFPN Organisation française des psychologues spécialisés en neuropsychologie
	PELT Penser Ensemble Le Travail
	PSYCLIHOS Association des psychologues cliniciens hospitaliers
	Psy SE UNSA Psychologues du Syndicat des enseignants de l'Unsa
	SFP Société française de psychologie
	SNES FSU Collectif des Psy EN du SNES FSU
	SNP Syndicat national des psychologues
	SNUipp FSU Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles, et des PEGC
	SPPN Syndicat des Psychologues de la Police Nationale

DES « AGENTS HAUTEMENT QUALIFIÉS » À LA PLACE DE PSYCHOLOGUES...

L'association POLE PSYCHO, via notre collègue adhérente Sylvie DUJARDIN, psychologue du travail, nous a alertés sur une action en justice que l'association mène pour 17 psychologues des Hauts de France, collectif représenté par Véronique SCHOUPPE. Ces psychologues sont en appel dans le cadre des prud'hommes.

En effet, issus du transfert de l'AFPA, ces 17 psychologues ont décidé fin mars 2017 de saisir la juridiction prud'homale afin que soient respectées les obligations découlant du *Code du travail* quant aux mentions devant figurer sur le bulletin de salaire, et plus précisément l'emploi occupé, à savoir celui de psychologue du travail. En effet, en septembre 2016, en recevant leurs bulletins de salaire, ils ont pu constater qu'il n'était plus fait référence à l'emploi occupé de psychologue du travail !

La FFPP, à partir d'une proposition de Patrick COHEN, a envoyé le courrier suivant à Mme CRINIER, Directrice régionale Pôle emploi Hauts de France à Villeneuve d'Ascq, par voie postale et électronique, le 28 mars dernier.

Courrier

Madame la Directrice Régionale,

Nous avons été interpellés par un collectif de psychologues Pôle emploi au sujet d'un conflit qui vous oppose.

Ce contentieux porte sur un changement auquel vous avez procédé en substituant dans les contrats de travail et les fiches de paye l'appellation « psychologue » par « agent hautement qualifié ». Nous sommes surpris par cette initiative qui va à l'encontre des orientations récentes que vous avez prises.

En effet depuis plus d'un an vous avez réorganisé vos services pour qu'il y ait a minima un psychologue dans chaque agence de pôle emploi. Nous avons perçu cette initiative comme une volonté d'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers en permettant un accès plus aisé au psychologue.

Ce changement, s'il est respectueux d'un certain nombre de conditions, nous apparaît comme une reconnaissance formelle de la contribution possible des psychologues. Or en effaçant cette appellation, vous jetez le trouble sur la politique que vous avez à l'égard de notre profession.

Cette situation, si elle était connue du grand public, signifierait a minima l'incohérence de Pôle Emploi et a maxima sa duplicité, du fait du décalage entre l'affichage public et la gestion interne de ce corps de professionnels.

Par ailleurs vous portez doublement atteinte à l'image des psychologues en ignorant les recommandations déontologiques et légales qui régissent notre profession.

Enfin cela peut être source de dommages potentiels. En effet lors de la création du titre de psychologue,



des commissions régionales d'habilitation ont été installées par les préfets pour examiner les dossiers des psychologues qui n'avaient pas les diplômes requis ou des diplômes anciens. Un des critères retenus a été l'expérience des personnes revendiquant le titre, expérience devant être attestée notamment par la mention de psychologues dans les contrats de travail et/ou bulletins de salaire. Ainsi dans l'hypothèse où de nouveaux diplômes permettraient d'accéder au titre de psychologue (un projet de doctorat professionnel est à l'étude), une nouvelle procédure d'habilitation devra être mise en place pour ceux qui n'auraient pas ce nouveau diplôme (clause du grand père). Dans ce scénario, les psychologues Pôle emploi seraient pénalisés, la période d'exercice sous l'appellation agent hautement qualifiée devant être retirée de la période d'exercice en tant que psychologue.

Notre Fédération dont la mission est de promouvoir et de défendre la profession de psychologue est inquiète de cette situation.

Nous souhaitons vivement que vous puissiez y remédier et que vous rétablissiez l'appellation officielle de psychologues aussi bien dans les contrats de travail que dans les fiches de paye.

Bien entendu nous sommes à votre disposition pour échanger avec vous, et selon votre réponse nous examinerons les éventuelles suites que nous pourrions donner à la saisine du collectif des psychologues Pôle emploi des Hauts de France.

En vous remerciant de l'attention que vous accorderez à notre courrier et dans l'attente de vous lire, veuillez agréer Madame, nos salutations distinguées,

Gladys MONDIÈRE et Benoît SCHNEIDER,
Coprésidents FFPP,
avec copie au Collectif Hauts de France
des Psychologues de Pôle emploi.

PLUS DE LICENCE [DE PSYCHOLOGIE], PLUS DE TITRE [DE PSYCHOLOGUE] ?

Bruno VIVICORSI

Enseignant-chercheur en psychologie, membre du Bureau Fédéral de la FFPP

En tant qu'enseignant-chercheur formant des étudiants à devenir (entre autre) psychologues, et plus largement en tant qu'enseignant-chercheur faisant partie du personnel de l'université mêlant des collègues enseignants, des collègues enseignants-chercheurs, des collègues administratifs, je soutiens la mobilisation contre la sélection à l'université dès la première année qui nous est proposée par le gouvernement, et non annoncée lors de la campagne – même si cette politique est la même depuis les années 2000, car attendue par une certaine orientation de gouvernance européenne renvoyant à la déclaration de Bologne du 19 juin 1999 (cf. LECONTE & VIVICORSI¹, 2009). En effet, la réforme supposée « moderne » que l'on nous présente aujourd'hui est une attaque programmée depuis 20 ans, et qui s'accélère actuellement par la toute puissance et/ou la

légitimité ressentie par un Président « jeune » qui reste finalement très « conventionnel » sur l'injonction d'arriver tôt ou tard à faire que l'éducation et la santé deviennent coûte que coûte des marchés.

Face à un certain discours médiatique omniprésent en ce moment, présentant par exemple que les mouvements étudiants ne sont que des « perturbations » initiées et contrôlées par des « agitateurs professionnels non étudiants », je veux ici témoigner d'assemblées générales dont j'ai fait partie, rassemblant de plus en plus de personnels et d'étudiants, qui présentent tous leur « Léocarte » [<http://www.normandie-univ.fr/leocarte-tous-normands-depuis-2013--17858.kjsp>] prouvant qu'ils sont soit étudiant de Normandie Université, soit personnel de Normandie Université, et non des égarés, agitateurs ou autres, pour affirmer ensemble qu'ils sont bien des acteurs de l'université, et dont le but ultime n'est certainement pas de bloquer les universités, mais d'alerter sur des réformes qui ne font qu'accentuer les inégalités sociales et la compétition, ainsi que la responsabilité individuelle de réussite ou d'échec : si un étudiant échoue, c'est

1. LECONTE, C. & VIVICORSI, B. (2009). Plus de 3 mois ! Universitaires en colère, universités en résistance. Un conflit sans précédent en France. *Fédérer*, 47, 4-8. Disponible en téléchargement sur le site de la FFPP.

de sa faute. Et non par l'inégalité d'accès aux codes permettant la réussite telle qu'elle est prévue par celles et ceux qui dictent les lois sans avoir à en subir les conséquences (que ce soit à l'université, mais globalement dans tous les services publics). Il faut également noter que de plus en plus de membres extérieurs sont membres des Conseils d'administration des universités, ce qui signifie que progressivement ce qui est décidé pour établir les règles du travail du personnel universitaire et des règles de la vie étudiante l'est par des personnes qui ne travaillent pas à l'université, et qui ne sont pas non plus des usagers de ce service public.

En effet, depuis de nombreuses années a été réduit le financement des universités : d'une part, depuis 9 ans, nous avons (et c'était prévisible) 280 000 étudiants en plus, mais 7 000 postes en moins, d'autre part la fameuse loi LRU (Loi relative aux libertés et responsabilités des universités) qui donne soi-disant la liberté de faire ce qu'on veut, ne permet simplement qu'un arbitrage entre payer le chauffage ou recruter du personnel. Par exemple, à l'université de Rouen dont je fais partie (en tant que personnel mais également membre élu au Conseil d'administration), non seulement de moins en moins de postes sont ouverts, mais on hésite entre la moitié de postes prévue par la gouvernance de l'université au recrutement et aucun (!) sur les 2 ans qui viennent ! Traduction : il y a plus d'étudiants, il y a moins de recrutement, voire aucun supplémentaire, mais le gouvernement annonce qu'il y a de l'argent en plus, des places en plus, et que ça ira... Vu de Rouen, on a moins d'argent, moins de recrutement, et plus d'étudiants.

Les attaques actuelles proviennent d'une part de Parcoursup, d'autre part de la loi ORE (Orientation et réussite des étudiants). Les arguments pour défendre la sélection à l'entrée de l'université sont fallacieux et permettent simplement de justifier le manque de moyens alloués aux



universités (contrairement aux grandes écoles, alors qu'il y a plus d'échec dans celles-ci et que cela coûte plus cher à la communauté). Je renvoie à l'excellent document de 13 pages réalisé par des collègues universitaires intitulé « Comprendre Parcoursup et la loi ORE » (de Laurence GIAVARINI, Elie HADDAD & Valérie ROBERT, avril 2018, cf. www.sauvonsluniversite.fr/IMG/pdf/comprendre_parcoursup.pdf). Je renvoie également à une tribune de plus en plus signée par les universitaires, sur le site <http://www.parcoursup.eu/>.

Concernant Parcoursup, qui peut dire qu'un lycéen qui s'inscrit en première année de psychologie – matière qu'il ne connaît pas, et qui n'est de ce fait pas connue de ses professeurs – réussira ou pas 3 ans et demi plus tard ? Très concrètement, on dira (le proviseur, une équipe, quelques professeurs...) à un lycéen qu'il n'a pas le droit d'entrer dans une licence de psychologie parce qu'il n'a que 11 sur 20 en français et que son projet professionnel est flou. D'où parle la personne qui donne cet avis ? Qu'elle soit le professeur principal ou l'enseignant-chercheur qui doit trier les dossiers, quelle est leur légitimité ? J'ai pour ma part mis 3 ans après le BAC à trouver ma place, si l'on peut dire, après un DEUG MASS (Mathématiques appliquées aux sciences sociales, formation qui combinait sur 2 ans les mathématiques à une science sociale, dont la psychologie), suivi d'une licence en neurosciences du comportement qui m'a conduit à me réinscrire après son obtention en licence de psychologie. Un projet professionnel se dessine au fur et à mesure de ce que l'on découvre dans les études supérieures, qui offrent parfois un cadre qui convient mieux à l'étudiant que celui du lycée.

Nous attendons également les nouvelles propositions modifiant l'arrêté licence, et si ces réformes passent, les diplômes nationaux se transformeront en « diplômes » locaux et individualisés, de plus en plus régionalisés, construits à travers l'acquisition de blocs de compétences plus ou moins mutualisés que pourra choisir l'étudiant. Très concrètement, la

A screenshot of the Parcoursup website. At the top left is the Parcoursup logo with the text 'Entrez dans l'enseignement supérieur'. Below it is a red banner with the text 'INFO FLASH : Saisissez vos vœux jusqu'au 13 mars 18h00 (heure France métropolitaine GMT+1)'. Underneath are navigation links: 'C'est quoi ?', 'Le calendrier', 'Boîte à outils', and 'Contact'. The main image shows a group of six diverse young people smiling. At the bottom, there is a red button that says 'Accéder à mon dossier' with a magnifying glass icon. To the left of the button, it says 'Bienvenue sur la plateforme d'admission dans l'enseignement supérieur. Jusqu'au 13 mars 18h00, venez saisir vos vœux.' At the bottom right of the screenshot, it says 'CALENDRIER 2018'.

conséquence pour le jeune diplômé sera d'être obligé de « vendre » sa formation « individuelle » – mais non reconnue nationalement – en espérant être « bien payé » selon le parcours qu'il aura choisi ; concernant la psychologie, ce risque existe malgré (pour l'instant) le titre protégé (qui renvoie au fait que notre profession est réglementée depuis le 25 juillet 1985, et qu'il faut détenir une licence de psychologie en plus du master de psychologie pour avoir le droit d'exercer). Mais si la licence de psychologie n'est plus établie sur 3 ans mais dépendant d'une part des ressources de telle université, d'autre part des besoins de telle région, quelle sera-t-elle ?

En d'autres termes : si vous n'avez plus de licence NATIONALE de psychologie, qui estimera que c'est bien une licence de psychologie qui a été obtenue ? Quelle sera sa valeur par rapport à une autre ? Le diplômé sera-t-il certain de pouvoir exercer en tant que psychologue ?

Nous y reviendrons très prochainement selon les actualités, mais cette réflexion personnelle a pour objectif de sensibiliser sur cette politique qui nous touche directement, comme membre de la profession mais aussi comme usager.

Je remercie Céline PARISOT pour sa suggestion du titre pour cet article personnel.

L'AUTISME : D'UN TROUBLE À UN SPECTRE, D'UN PLAN À UNE STRATÉGIE

Gladys MONDIÈRE
Coprésidente de la FFPP

Petit rappel historique

En 1943, le terme autisme est proposé par KANNER, pédopsychiatre austro-hongrois, qui en a défini le tableau clinique sous l'appellation d'autisme infantile précoce. Ainsi, nous sommes nombreux à avoir appris sur les bancs de l'université les symptômes caractéristiques de l'autisme : début précoce, isolement extrême, besoin impérieux d'immuabilité, stéréotypes gestuels et troubles du langage. Dans un même temps, les travaux d'Hans ASPERGER dans un article intitulé « Les psychopathes autistiques pendant l'enfance », publié en 1944, caractérise ces enfants dotés « d'un manque d'empathie, d'une faible capacité à se créer des amis, d'une conversation unidirectionnelle, d'une intense préoccupation pour un sujet particulier, et de mouvements maladroits » d'enfants présentant des troubles autistiques. Ces travaux ne seront connus que lors de leur mention dans ceux de la Britannique Lorna WING en 1981.

L'approche innéiste, pour laquelle les parents ne pouvaient être jugés responsables, était défendue par KANNER tandis qu'ASPERGER était convaincu d'une origine organique. Bruno BETTELHEIM, en 1950, de retour des camps de concentration, reporte ce modèle de fonctionnement et compare l'indifférence des déportés plongés dans l'environnement hostile des camps au repli autistique des enfants qui choisissaient de s'enfermer dans une « forteresse vide ». Dans son ouvrage, *La Forteresse vide* (1969), BETTELHEIM soutient que « le facteur qui précipite l'enfant dans l'autisme infantile est le désir de ses parents qu'il n'existe pas » (p.171), rendant la mère responsable des troubles de son enfant.

Différentes approches

Ainsi les approches de l'inné, de l'organique et du relationnel s'opposent-elles dès les années 60. Ce contexte théorique conflictuel perdurera jusqu'à nos jours... peut-être tout simplement parce que ces conceptions ne sont pas antagonistes mais complémentaires ?

Par ailleurs, à partir des années 80, le diagnostic d'autisme infantile évolue en fréquence et en qualité, dans les différentes éditions du DSM (*Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders : Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux*). Ainsi, dans le DSM III, la prévalence de l'autisme infantile est estimée très rare, de 2 à 4 cas pour 10 000, inscrit dans la catégorie « Troubles



globaux du développement », l'autisme n'occupe que 3 pages. Le « trouble autistique » apparaît en 1995, dans la quatrième version du DSM, dans la catégorie des « Troubles envahissants du développement » (TED) ; la psychose chronique sans déficit intellectuel est remplacée par le Syndrome d'ASPERGER qui fait, ici son apparition. Si le nombre de pages est doublé dans le manuel, la prévalence de l'autisme ne bouge quasiment pas passant de 2 à 5 cas pour 10 000 personnes. C'est en 2015 que sort la version française du DSM 5, l'extension de l'autisme se caractérise alors par un spectre, le « Trouble du spectre autistique » englobant les troubles autistiques, les TED, le syndrome d'ASPERGER. Ainsi, par un tour de passe-passe, l'autisme ne représente plus un trouble d'une catégorie, mais l'ensemble des troubles permettant par conséquent de multiplier la prévalence passant ainsi de 5 cas pour 10 000 à 1 sur 68 !!! Néanmoins la prévalence faisant à ce jour consensus s'élèverait à 1 % (cf. le rapport de la Cour des comptes de décembre 2017).

Ainsi en moins de 30 ans, nous sommes passés d'un trouble rare à un problème de santé publique... problème nécessitant que les politiques s'y intéressent de près.

Du premier plan à la stratégie...

En France, c'est en 2005 que l'État intervient véritablement pour la première fois dans le cadre de la prise en charge de l'autisme, notamment par la parution de la circulaire interministérielle du 8 mars 2005 [http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2009/04/cir_8601.pdf] et dans sa suite le premier plan autisme (2005-2007) : « Un nouveau regard, nouvel élan ». Ce premier plan promeut en particulier le développement des Centres de ressources autisme (CRA) dans chacune des régions suite aux retours positifs des expérimentations sur Brest, Reims, Tours et Montpellier.

Deux autres plans suivront, insistant sur le diagnostic et l'intervention précoce, le soutien aux familles et aux aidants, la question de la recherche et la formation.

La France est considérée comme « en retard » dans la prise en charge. Il semblerait que ce ne soit pas tant le retard qui soit en cause que le cloisonnement des pratiques opposant systématiquement l'aspect éducatif et soignant, s'inscrivant dans un contexte de conflits idéologiques. Les uns rappelant les « dégâts » occasionnés par les propos de BETTELHEIM, et dans le même mouvement que

précédemment, résumant toute l'approche psy à ces écrits et les autres critiquant les approches issues des théories comportementalistes, comme des conditionnements humains. Les deux courants, dans leur position extrême, font ainsi fi des subtilités d'accompagnement dans la singularité du sujet et dans la nécessaire complémentarité de l'éducatif et du soin, notamment. Le lobbying est en France fort et s'inscrit dans un contexte particulièrement délétère. Pour exemple, des représentants d'associations de professionnels ou d'utilisateurs peuvent parler de la psychanalyse, en off des groupes de travail du Ministère de la santé, comme de la « psy-caca »...

Les premières associations se sont créées en France dans la fin des années 80, notamment *Autisme France*, association de parents au fort pouvoir d'influence politique. Cette association, comme d'autres par la suite (*Agir et – Vaincre puis – Vivre l'Autisme*) définissent l'autisme « comme un handicap neurobiologique d'origine vraisemblablement génétique, pas une maladie psychique ».

Lors du lancement de la concertation du 4^e Plan autisme, le 6 juillet 2017 à l'Élysée, Claire COMPAGNON, qui va coordonner ce plan, a besoin de reprendre une citation de Tony CHARMAN (du King's College London), sans véritable articulation avec son propos :

« Il n'existe aucune preuve pour une approche psychanalytique dans le traitement des jeunes enfants avec autisme » (*Autisme : dépasser les préjugés*. Synthèse des actes du 3 avril 2017, p. 18).

Dans le même esprit, il aurait certainement été plus judicieux de citer le psychiatre, psychanalyste et professeur émérite Jacques HOCHMANN (2007, p. 410) :

« La psychanalyse n'a aucune légitimité pour déterminer les facteurs, vraisemblablement multiples et intriqués, d'une pathologie qui représente, probablement, une voie finale commune, un mode de réaction global de l'enfant à des perturbations diverses, en grande partie organiques, voire génétiques. »

Dans cet article, il précise intelligemment la place possible des uns (organicistes) et des autres (psychogénéralistes).

En effet, dans la question de l'autisme les positions idéologiques se divisent tant sur l'origine du trouble que sur sa prise en compte, en charge, en

soin, l'un faisant écho à l'autre. Pourtant a-t-on vu des maladies d'origine génétique ou organique s'opposant à ce point à l'accompagnement, la compréhension psychologique ?

Car enfin, de plans en stratégies, si la question légitime de l'inclusion apparaît au centre des préoccupations, l'évincement de tout ce qui pourrait relever du « psy » s'est opéré de manière radicale en particulier dans le dernier plan, intitulé « Stratégie nationale pour l'Autisme au sein des troubles du neuro-développement » [http://handicap.gouv.fr/IMG/pdf/strategie_nationale_autisme_2018.pdf]. Que ce soit dans les groupes de travail ou au sein du Comité de pilotage, la question de la souffrance psychique est devenue impossible à aborder. Des consignes de langage et de communication, avec des termes interdits, furent même proposées à certains groupes. Si la pluralité des approches, défendue par la FFPP (cf. pétition mise en ligne à l'automne 2016 suite à la proposition du député Daniel FASQUELLE) est largement admise dans le champ de la santé, depuis les années 2000, il semble pour le moins surprenant de proscrire la dimension psychique de cette manière.

Pour autant, la lecture du rapport de Stratégie nationale pour l'Autisme peut surprendre en bien des points. Pour ce qui concerne notre profession, il est important de rappeler que c'est la première fois qu'une organisation professionnelle de psychologues est invitée à participer aux travaux

d'un plan concernant l'autisme. La FFPP y a participé de manière rigoureuse, représentée dans les différents groupes de travail par Nicolas DAUMERIE, Régine SCHELLES et Emmanuelle TRUONG-MINH, et par Gladys MONDIÈRE au Comité de pilotage. Si Claire COMPAGNON n'a répondu à aucune de nos interpellations (cf. communiqué sur le site), il est néanmoins reconnu que :

« De nouveaux professionnels de santé ou liés aux processus de soins se sont fortement impliqués dans la démarche (neuro-pédiatres, paramédicaux, psychologues), ce qui est nouveau dans le pilotage de la politique de l'autisme » (p.21).

Les 5 engagements et les 20 mesures proposées n'excluent pas l'implication des psychologues qui sont cités à de nombreuses reprises tant dans le champ de l'Éducation nationale, de la santé que de la recherche.

Ainsi, si la teneur de certains groupes de travail et parfois de certaines séances du Comité de pilotage pouvaient laisser présager un déni de la dimension psychique (qui tout de même n'apparaît pas comme telle dans le rapport), la représentation des psychologues, nous le souhaitons, pourrait garantir la pérennité d'une pluralité des approches dans la considération d'un trouble spécifique comme l'est l'Autisme.

Bibliographie

- AMERICAN PSYCHIATRIC ASSOCIATION (2013/2015). *DSM 5*. Elsevier Masson.
- AMERICAN PSYCHIATRIC ASSOCIATION (1994/1995). *DSM IV*. Masson.
- AMERICAN PSYCHIATRIC ASSOCIATION (1980/1983). *DSM III*. Elsevier Masson.
- ASPERGER, H. (1944/1998). *Les psychopathes autistiques pendant l'enfance*. Les Empêcheurs de Penser en Rond.
- BETTELHEIM, B. (1967/1969). *La Forteresse vide*. Paris : Gallimard.
- COMMISSION SCIENTIFIQUE INTERNATIONALE SUR L'AUTISME (2017). *Autisme : dépasser les préjugés. Synthèse des actes (3 avril 2017)*. Ministère des affaires sociales et de la santé.
- COURS DES COMPTES (LA) (déc. 2017). *Évaluation de la politique en direction des personnes présentant des troubles du spectre de l'autisme*. <https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2018-01/20180124-rapport-autisme.pdf>
- HOCHMANN, J. (2007). À la recherche d'un dialogue entre neurosciences et psychanalyse : l'exemple de l'autisme infantile. *Revue française de psychanalyse*, 71 (2), 401-418.
- KANNER (1943). Autistic disturbances of affective contact. *Nervous Child*, 2, 217-250.
- WING, L. (1981). Asperger's Syndrome : A Clinical Account. *Psychological Medicine*, 11 (01), 115-129.



ÉTUDIANT-E-S ET JEUNES DIPLÔMÉ-E-S

Lucile MARIÉ, jeune collègue, nous fait partager ses doutes et hésitations – mais aussi ses choix – face à des propositions offertes dès la fin de sa formation. Comment fait-on, dès que l'on a été « validé » psychologue, pour trouver sa place, parfois son équilibre entre pouvoir travailler et pouvoir travailler en adéquation avec des critères personnels ? Cet exercice n'était pas facile, et nous la remercions de l'avoir accepté.

Bruno VIVICORSI & Emmanuelle TRUONG-MINH

AI-JE FAIT LE BON CHOIX ?

Lucile MARIÉ

Psychologue jeune diplômée

Juin 2016, je termine ma deuxième année de Master en Psychologie, spécialité Psychologie et Neurosciences Cognitives. Cette année est la dernière de cinq années d'études et j'espère, avec une certaine impatience, obtenir le titre de psychologue qui me permettra d'exercer le métier que j'ai choisi.

Pour cette ultime année avant l'obtention du titre, l'université nous a demandé de réaliser un stage de 300h auprès d'un psychologue. C'est notamment par ce biais que l'année 2016 fut riche en nouvelles expériences pour moi. J'ai choisi de réaliser mon stage auprès d'une population âgée (car c'est auprès de cette population que je souhaite travailler) dans un service de consultation mémoire. Très vite, les missions réalisées par la psychologue m'encadrant me plaisent. Après plusieurs années de formation universitaire, plusieurs stages et de meilleures connaissances et compétences, je prends confiance en moi et c'est donc plus rapidement (que dans mes stages précédents) que je prends mes marques. Plus les semaines passent et plus j'acquiers de l'autonomie. Le poste n'est pas parfait (car aucun ne l'est) mais les missions qui me sont confiées correspondent à mes attentes. Mon stage touche bientôt à sa fin. Espérant obtenir, dans les prochaines semaines, le titre professionnel qui me permettra d'exercer le métier de psychologue, je commence à me poser la question de mon devenir professionnel, à savoir dans quelles structures ou établissements je souhaiterais travailler et à amorcer mes premières recherches d'emplois. C'est dans ce contexte que je me vois proposer un CDD de deux ans

minimum sur mon terrain de stage actuel puisqu'il y a un poste vacant. Les missions affiliées à ce poste me plaisent et me conviennent, c'est indéniable. Mais cette offre d'emploi se situe à 600 km de mon domicile... que faire ? Accepter, partir et miser sur mon épanouissement professionnel pour palier au manque de mes proches ? Ou bien refuser et prendre le risque de rester sans emplois plusieurs mois ou d'enchaîner les CDD de quelques mois. En effet, j'ai déjà conscience à cette époque de la difficulté à trouver un emploi et notamment un poste à temps plein. De nombreux psychologues sont amenés à cumuler des temps partiels car les établissements recruteurs n'ont pas toujours les moyens financiers pour engager un psychologue à temps plein. De plus, je sais que lors des entretiens que je serai amenée à effectuer, je serai face à des candidats qui auront potentiellement de l'expérience professionnelle alors que moi je n'aurais que celle de mes stages. Cette proposition de poste alors que je ne suis pas encore diplômée est donc une chance. Cependant, pour les diverses raisons évoquées, le fait de devoir m'engager moralement pour un minimum de deux ans me fait hésiter... Je décide d'attendre jusqu'à la soutenance du mémoire professionnel pour voir ce qui se présente à moi et prendre une décision.

Le jour de la soutenance arrive et ça y est, c'est officiel, je suis psychologue spécialisée en psychologie et neurosciences cognitives. L'euphorie du moment passée, il me faut prendre une décision. Cette année de stage loin de chez moi, bien occupée par la rédaction des mémoires, la préparation des soutenances... a déjà été émotionnellement dense.

C'est trop difficile de partir ! J'ai eu un entretien pour un poste dans la région et j'espère que cela va donner quelque chose. C'est donc décidé, je contacte l'établissement qui m'a reçue en stage, pour leur faire part de mon refus. Finalement, l'entretien passé dans la région ne donne rien et s'en suivent quelques mois de recherche d'emploi et de remises en question, avec cette pensée qui revient sans cesse : « Ai-je fait le bon choix ? ».

Enfin, le poste tant attendu arrive. Après un entretien, je me vois proposer un poste à temps plein (40 % USLD, 40 % sur deux EHPAD et 20 % en consultation mémoire). Les premières semaines passent et j'éprouve des difficultés à prendre mes marques... Les missions qui me sont confiées ne correspondent pas vraiment à mes attentes. Pendant mes études, j'ai choisi de me spécialiser en psychologie et neurosciences cognitives et je me retrouve à exercer sur le terrain en faisant majoritairement de la psychologie clinique. La psychologie clinique fait et fera toujours partie intégrante de ma pratique. Mais je souhaite réellement l'utiliser en lien avec une pratique de la neuropsychologie. De plus, j'ai des difficultés à m'investir au sein des deux EHPAD sur lesquels je suis en poste car, une journée par semaine, c'est très peu pour connaître les résidents, les équipes et les familles. Cette pensée qui m'avait suivie pendant plusieurs mois déjà revient : « Ai-je fait le bon choix ? Est-ce que je n'aurais pas du accepter le poste sur mon terrain de stage ? ». De plus, je fais deux heures de route par jour, ce qui au quotidien, peut vite devenir fatigant. Je regarde régulièrement les offres d'emploi jusqu'au jour où je tombe sur une offre à 50% en consultation mémoire, à 20km de mon domicile. Les missions affiliées à ce poste concordent avec mes attentes professionnelles. Seulement, ce poste n'est qu'à mi-temps. Je postule en me disant que je verrais bien ce qu'il se passe par la suite. J'obtiens un rendez-vous pour un entretien. Lors de l'entretien, on me dit que le poste est à pourvoir dans quinze jours et que j'aurai une réponse dans le courant de la semaine qui suit.

Comme promis, un vendredi après-midi, mon téléphone sonne et on m'annonce au bout du fil que ma candidature a été retenue et que si je

souhaite la maintenir, je commence dans huit jours. Un nouveau choix cornélien s'impose à moi : accepter un poste à mi-temps correspondant pleinement à mes attentes professionnelles ou refuser et rester sur un poste à temps plein qui ne correspond que partiellement à ces attentes. De plus, si je choisis la première option il me faut démissionner rapidement... Non sans culpabilité par rapport à mon employeur actuel, je choisis d'envoyer ma lettre de démission pour honorer la proposition que l'on me fait pour ce poste à mi-temps en consultation mémoire. Les premières semaines se passent bien et je prends rapidement mes marques. Cette fois, la pensée qui s'imposait à moi auparavant ne revient pas : je suis certaine d'avoir fait le bon choix ! J'aime mon métier et les missions qui me sont proposées et je m'épanouis professionnellement. Seule ombre au tableau ... je ne travaille qu'à mi-temps.

Après quelques mois supplémentaires de recherches précises (je ne postule plus maintenant que pour des postes dont les missions me correspondent vraiment) et quelques entretiens, je me vois proposer un poste à mi-temps en EHPAD. Les deux postes seraient complémentaires et me permettraient une pluralité dans mes interventions, ce qui me conduit à accepter cette offre.

Aujourd'hui, cela fait plusieurs mois que je travaille à mi-temps sur chacun de ces postes et je peux dire que ces prises de décision étaient nécessaires et m'ont fait grandir. J'ai eu la chance dans mon parcours professionnel (encore très court) de me confronter à divers établissements, différentes prises en soin, différents projets institutionnels, différentes propositions d'ateliers thérapeutiques... et donc de me confronter à ce qui me convenait ou non, à ce que je souhaitais intégrer dans ma pratique professionnelle ou non. Cela m'a permis d'enrichir cette pratique et d'être force de proposition dès l'entretien pour le poste en EHPAD dans lequel je travaille actuellement.

Pour conclure, je dirai que tout n'a pas toujours été facile mais je suis heureuse de me lever chaque matin pour faire un métier que j'aime et dans lequel je crois. En regardant en arrière, avec le peu de distance que je peux avoir aujourd'hui, je me rends compte à quel point la formation universitaire, la pratique sur les différents lieux de stages, le travail et les recherches personnelles m'ont aidée à façonner l'idée que je me fais du métier et de la pratique du psychologue, à faire les choix qui me paraissaient les bons, à m'affirmer dans ma pratique et à ne pas me conformer à ce qui ne me convenait pas.



MISSION ÉTHIQUE

Le *Board of Ethics* (BoE), où siègent des représentants de la plupart des pays membres de l'EFPA, se réunit deux fois par an sur invitation d'une association nationale. Cette année au mois de mai, c'est la FFPP qui reçoit le BoE, en particulier Anne ANDRONIKOF de la FFPP, chargée de mission déontologie auprès de l'EFPA.

Le BoE se réunit à huis clos pendant un jour et demi et travaille sur toutes les questions de déontologie des psychologues en Europe (rédaction du *Model Code*, sur demande d'un pays examen de la conformité de leur code national, etc.) Les chantiers actuels sont la supervision, la recherche, le glossaire des termes spécifiques à la déontologie, et le lancement d'une enquête sur la façon dont les psychologues européens perçoivent leur identité.

En marge de la réunion, il est aussi de tradition que quelques membres du BoE offrent un symposium à des organismes ou des universités intéressées. Cette année, c'est l'université de Paris Nanterre qui va organiser un symposium le vendredi 4 mai de 9h à 13h. À ce symposium vont participer des enseignants-chercheurs de Paris Nanterre, des membres de la CNCDP et le Président de la CORELL, devant un auditoire élargi composé d'étudiants en Master 2 et des doctorants.

Le thème du symposium est : *Dealing with complaints against psychologists across Europe* (La langue principale sera l'anglais par respect pour les collègues en majorité anglophones). La première partie de la matinée sera consacrée à de brefs exposés sur la façon dont sont traitées les plaintes contre les psychologues dans les différents pays représentés. La seconde partie consistera en un débat autour de cas concrets : chaque pays montrera comment il traite ce cas, et quels articles de son code de déontologie sont invoqués à charge comme en défense du psychologue qui a fait l'objet de la plainte.

EFPA Board of Ethics (BoE) : <http://www.efpa.eu/>

LA CHARGE DE MISSION « DROITS DE L'HOMME » ET PSYCHOLOGIE

Karin TEEPE
le 3 avril 2018

Ce groupe de travail a été créé à l'EFPA en 2013. Comme tous les groupes de travail internationaux de l'EFPA, celui-ci a d'abord été un groupe temporaire « Task Force », avant d'être promu lors du congrès de l'EFPA, à Milan en 2015, un groupe permanent « Board ».

Il s'agit de mettre les Droits de l'Homme au centre des préoccupations des psychologues :

- sensibiliser la profession sur les incidences des Droits de l'Homme ;
- développer et clarifier la pertinence clinique entre psychologie et Droits de l'Homme ;
- promouvoir les Droits de l'Homme et prévenir ses violations ;
- soulager les conséquences des violations des Droits de l'Homme ;
- assurer les responsabilités et les actions appropriées afin de promouvoir et protéger les Droits de l'Homme.

Le questionnement particulier qui concerne ce groupe de travail est ancré dans l'ensemble de ces thèmes, à la fois au niveau de la recherche académique, des champs pratiques psychologique et du militantisme citoyen.

Le groupe se rencontre entre une ou deux fois l'an, comme la plupart des groupes de travail de l'EFPA et échange en dehors de ces moments via des appels de conférence ou skype. Tous les groupes de travail de l'EFPA sont spéciaux, celui-ci en particulier. Les membres sont psychologues, praticiens ou universitaires et n'ont pas eu des activités humanitaires qu'ils auraient mises en avant en rejoignant le groupe. Leur conviction d'être confrontés directement et régulièrement à

l'exercice des Droits de l'Homme provient de leur activité professionnelle.

Ainsi, deux d'entre eux exercent dans le champ de la protection de l'enfance : que font les humains, qui plus est, des parents, lorsqu'ils exercent des violences graves sur un enfant (tout en niant les faits...) ? Quelles sont les conséquences sur les enfants victimes de ce type d'exactions ? D'autres ont traversé la dernière guerre en Europe, celle des Balkans, d'autres s'inquiètent du rapt de la culture de petits pays effectué par les grandes puissances, d'autres se sont confrontés au problème de l'intolérance envers les êtres considérés comme étrangers ou différents en raison de leur nationalité, de la couleur de leur peau ou de leur sexualité...

Dès lors que l'on évoque les Droits de l'Homme, la question de leurs violations est soulevée au moins implicitement, ce qui amène les questions de droit parce que celles-ci soulignent la problématique et leur donnent une forme au-delà de l'indignation. C'est la raison pour laquelle les Droits de l'Homme sont quasi systématiquement évoqués sous l'angle de vue du droit et par les juristes, comme s'il fallait tenter de bannir l'indicible et l'impensable en rappelant combien ce type d'actes est interdit.

Se préoccuper des Droits de l'Homme, pour un citoyen/psychologue, signifie bien sûr de se préoccuper du droit, et de la manière dont les juristes abordent la problématique. Pour ceux qui travaillent avec les réfugiés et sont confrontés aux récits de tortures, il existe le « Protocole d'Istanbul », manuel pour enquêter efficacement sur les tortures et autres violations des Droits de l'Homme, établi par des médecins et psychologues spécialistes des problématiques post-traumatiques. C'est une publication des Nations unies et téléchargeable directement.

Prenant les choses du côté du droit, l'on met de côté trop souvent ce qui constitue l'essentiel des violations des Droits de l'Homme : les traumatismes, individuels et collectifs, et les conséquences des violations, également tant pour les personnes que pour les groupes et des sociétés entières. C'est avant tout le rôle des psychologues d'informer patients et un public plus large de manière claire et exhaustive sur ces points et d'indiquer des voies de sortie possibles du piège traumatique.

Finalement, le troisième rôle du psychologue est celui de l'enseignement et de la transmission au sujet des facteurs et des points de risque pouvant mener vers des violations graves des Droits de l'Homme, et de proposer des actions, des moyens et des voies préventives pour éviter d'en arriver

à des abus massifs des Droits de l'Homme. En 2017, le groupe s'est retrouvé pour deux jours à Genève. La première journée avait été consacrée à des visites aux organismes internationaux veillant au respect des Droits de l'Homme : UNHCR, WHO, OIM (Organisation internationale pour les migrations). Cette journée à Genève a permis de renforcer le groupe, d'approcher ces organisations internationales en vue de connaître leur fonctionnement, et d'envisager des possibilités de coopération. Le lendemain était consacré aux travaux de groupes internes, organisation, avancées pour l'EFPA, etc. (de toute façon, il pleuvait sur Genève, donc autant s'occuper de la structuration interne du groupe – recherche d'un nouveau 'convenor', organisation de l'année, etc).

La journée de réunion à Genève a permis de soulever les questions suivantes :

- la diffusion des travaux de Ruth AGULHAS (Portugal), proposant de rendre la justice pour enfants plus « adaptée aux enfants » ; elle a conçu à cet effet une bande dessinée informative, rendant compte des émotions ;
- le développement d'un programme d'études pour des étudiants en psychologie, ensemble avec l'EIUC à Venise, concernant les Droits de l'Homme ;
- la proposition de la mise en place d'une certification Europsy en psychotraumatismes ;
- la discussion concernant la possibilité pour le « Board » de participer au congrès et au colloque de l'EFPA en 2019 en Russie. En effet, l'un des membres du groupe est homosexuel et marié avec son partenaire – un accueil en Russie n'y est simplement pas possible, car passible de peines de prison. Quelle position l'EFPA prendra-t-elle ?
- le changement de 'convenor' : de Polli HAGENARS, psychologue clinicienne (Pays-Bas), à Ulrich WAGNER, chercheur à l'université de Marburg (Allemagne).

En juillet 2017, le colloque de l'EFPA et son congrès se sont tenus à Amsterdam. Le groupe a organisé deux séminaires, la France a participé à l'un des séminaires sur les réfugiés, avec une communication intitulée : « Qu'est-ce que l'autonomie ? » ; la communication portait du constat que le choc et ses conséquences enlèvent à l'individu soumis à des contraintes traumatisantes son autonomie. La communication soulevait les possibilités de redonner à nouveau une autonomie aux personnes, notamment aux réfugiés dont on balise le chemin

à l'extrême et à qui l'on interdit de travailler. D'ailleurs, cette interdiction peut aller jusqu'aux associations qui exigent une autorisation de séjour pour intégrer les réfugiés dans leurs activités ou leur permettant d'exercer des activités bénévoles. Ce chemin vers l'autonomie traverse d'abord le terrain des traumatismes subis individuellement pour explorer ce qui, dans leurs conséquences, barre la possibilité d'aller vers l'autre, vers l'interlocuteur et enferme la personne en elle-même.

Les difficultés de ce groupe de travail sont de plusieurs ordres et de ce fait, un choix a été opéré : il s'agit dans un premier temps de sensibiliser les étudiants et les praticiens aux incidences concernant les Droits de l'Homme, en vue de rendre les tenants de cette profession ou futurs professionnels plus réactifs, de leur donner la possibilité de s'exprimer avec plus de liberté et d'assurance sur les incidences des traumatismes et les risques de violations de Droits de l'Homme. Pour les deux prochaines années, cette orientation de travail sera prioritaire.

Ensuite, ce groupe rencontre à une toute petite échelle les difficultés constitutives de la construction européenne : au sein même des groupes multinationaux ainsi constitués, chacun part de son raisonnement particulier et local – et défend son assise nationale. Or, l'Europe a été construite pour surmonter les particularismes nationaux et cet objectif est proche et lointain en même temps. Il faudrait sans doute, au-delà de la tenue des réunions dans différents pays, des visites sur le terrain afin de proposer une meilleure connaissance, et peut-être, une immersion dans la réalité des pays et proposer des formations supranationales.

Le groupe s'est vu confronté à la question du soutien aux psychologues turcs, actuellement persécutés par le pouvoir depuis le putsch militaire en 2016. En-dehors des collègues anglais qui ont assisté aux procès en tant qu'observateurs internationaux et les collègues allemands qui ont une meilleure connaissance et de meilleurs réseaux, la mobilisation est restée faible.

La question de la participation du groupe au congrès de l'EFPA à Moscou en 2019 reste subordonnée aux assurances que la Russie pourra donner à la présidence de l'EFPA en matière de protection des couples homosexuels. En amont, le groupe a décidé de ne pas participer à ce congrès dès lors que la présidence de l'EFPA ne disposerait pas de garanties permettant d'assurer la protection des couples homosexuels/lesbiens.

MISSION NEUROPSYCHOLOGIE

Réprésenter les psychologues spécialisés en neuro-psychologie à l'EFPA : la réunion du *Standing Committee* s'est déroulée le 9 mars à Paris, animée par Amélie PONCHEL : 12 pays européens étaient représentés : Allemagne, Autriche, Chypre, Finlande, France, Grèce, Italie, Norvège, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni, Russie. Etait également présent un secrétaire général de l'EFPA pour observer le travail du SC.

À l'ordre du jour : présentation des résultats de l'enquête menée par le groupe de travail :

- les modèles de formation en neuropsychologie clinique ;
- le statut légal des neuropsychologues cliniciens ;
- le rôle des neuropsychologues cliniciens dans le système de santé.

L'article présentant les résultats de l'enquête de la *Task Force* est en voie de publication.

Le groupe a commencé à échanger sur les recommandations préliminaires sur la formation en neuropsychologie. Sur la question de la durée, le parallèle a été fait avec l'existant au niveau européen, à savoir le système EuroPsy : un niveau Master + 1 an de pratique supervisée.





LES FORMATIONS EPEP SUR L'ÎLE DE LA RÉUNION

Céline PARISOT

Psychologue, formatrice EPEP.

J'ai eu la chance d'animer deux sessions de formation sur les écrits professionnels des psychologues en ce début d'année 2018 au profit du CHU de La Réunion. C'est sûr, c'est agréable de partir ainsi pour travailler mais je souhaitais dire à quel point les rencontres professionnelles que j'ai pu faire lors de ce séjour étaient remarquables. Ainsi, je salue le travail effectué par nos confrères dans les différents services du CHU. Je les remercie de m'avoir fait venir pour partager autour de cette question centrale des écrits professionnels. Ces derniers peuvent parfois semer le doute dans notre pratique qui reste avant tout une pratique autour des mots, de la parole. Je garde un très bon souvenir et surtout le sourire, au plaisir de rencontrer les prochains stagiaires.



2^e groupe de formation Les écrits du psychologues - La Réunion
(un petit cyclone derrière mais des sourires sur tous les visages)



Animateur de groupes d'analyse des pratiques AGAP (A)

⌚ Durée : 3x2 jours
💰 Tarifs : Adhérents FFPP 1550€ / Public 2210€
🌐 <http://entretiensdelapsychologie.org/index.php/catalogue/agap-a>

📍 LIMOGES
📅 8-9 oct. + 5-6 nov. + 3-4 déc. 2018
👤 Sylvie DAURIAC



Animateur de groupes d'analyse des pratiques AGAP (B)

⌚ Durée 2x3 jours
💰 Tarifs : Adhérents FFPP 1400 / Public 1920€
🌐 <http://entretiensdelapsychologie.org/index.php/catalogue/agap-b>

📍 NICE
📅 28-29-30 mai + 25-26-27 juin 2018
👤 Patrick COHEN & Morgane DECRE



Les Écrits professionnels du psychologue

⌚ Durée 1x3 jours
💰 Tarifs : Adhérents FFPP 622€ / Public 889€
🌐 <http://entretiensdelapsychologie.org/index.php/catalogue/les-ecrits-professionnels-du-psychologue>

📍 PAU
📅 23-24-25 octobre 2018
👤 Céline PARISOT



Préparation concours FPH

⌚ Durée 1x2 jours
💰 Tarifs : Adhérents FFPP 202 / Public 290€
🌐 <http://entretiensdelapsychologie.org/index.php/catalogue/preparation-concours-fph>

📍 PARIS
📅 Novembre 2018
👤 Véronique GRIFFITHS



Victimes de traumatismes : quel diagnostic? Quels soins? Rôle et place du psychologue

⌚ Durée 1x3 jours
💰 Tarifs : Adhérents FFPP 622€ / Public 889€
🌐 <http://entretiensdelapsychologie.org/index.php/catalogue/victimes-de-traumatismes>

📍 PARIS
📅 26-27-28 septembre 2018
👤 Karin TEEPE



Protection de l'enfance

⌚ Durée 1x3 jours
💰 Tarifs : Adhérents FFPP 622€ / Public 889€
🌐 <http://entretiensdelapsychologie.org/index.php/catalogue/maltraitance-des-mineurs>

📍 PARIS
📅 17-18-19 octobre 2018
👤 Karin TEEPE



Le psychologue à l'hôpital. Nouveaux contextes institutionnel, réglementaire et juridique : quelles perspectives?

⌚ Durée 1x2 jours
💰 Tarifs : Adhérents FFPP 326€ / Public 465€
🌐 <http://entretiensdelapsychologie.org/index.php/catalogue/psychologue-a-l-hopital-nouveaux-contextes-institutionnel-reglementaire-et-juridique>

📍 PARIS
📅 11-12 octobre 2018
👤 Marie-Thérèse FOURGEAUD



Prise en charge clinique des troubles des apprentissages chez l'enfant. De l'évaluation aux interventions

⌚ Durée 1x2 jours
💰 Tarifs : Adhérents FFPP 449€ / Public 643€
🌐 <http://entretiensdelapsychologie.org/index.php/catalogue/trouble-des-apprentissages-chez-l-enfant>

📍 PARIS
📅 15-16 novembre 2018
👤 Stéphane SOURY



Aide aux victimes d'attaque violente

⌚ Durée 1x4 jours
💰 Tarifs : Adhérents FFPP 1132€ / Public 1622€
🌐 <http://entretiensdelapsychologie.org/index.php/catalogue/aide-aux-victimes-d-attaque-violente>

Dates et Lieu en attente
👤 Jean-Luc PILET



Psychologue à l'hôpital : structuration et mise en place du projet de psychologie

🌐 <http://entretiensdelapsychologie.org/index.php/catalogue/le-psychologue-a-l-hopital-projet-de-psychologie>

Formation Intra, sur demande
👤 Marie Thérèse FOURGEAUD
ou Gladys MONDIÈRE

Retrouvez toutes les informations pratiques,
descriptifs et prochaines dates sur le site des EPEP

www.entretiensdelapsychologie.org

Les formations EPEP en intra ?

Vous souhaitez mettre en place une formation dans votre établissement ? Nous pouvons étudier ensemble une formation en intra qui répondra aux attentes des psychologues de terrain. Contactez notre chargé de mission « Formation » FFPP à l'adresse :

formations@ffpp.net

Celui-ci étudiera la faisabilité de la formation, les modalités de mise en place ; un devis vous sera proposé.

LIBRAIRIE

PERSPECTIVES PLURILINGUES EN ÉDUCATION ET FORMATION

JEOFFRION, C., & NARCY-COMBES, M.-F. (2018) (Dir.). *Perspectives plurilingues en éducation et formation. Des représentations aux dispositifs*. Rennes : PUR.

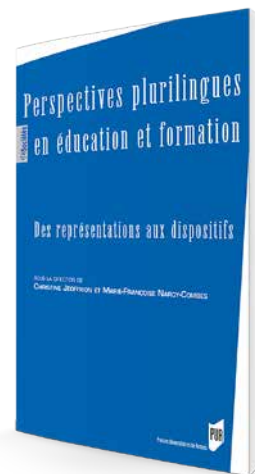
Cet ouvrage est l'aboutissement d'un contrat de recherche pluridisciplinaire (didactique des langues, sciences du langage, psychologie sociale, sociologie) conduit avec la région des Pays de la Loire de 2009 à 2014.

Revendiquant une diversité transdisciplinaire, translangagière et spatio-temporelle, cet ouvrage présente une recherche inédite sur la question du « plurilinguisme » et sur la manière de le favoriser en contexte de formation et d'enseignement primaire, secondaire et supérieur. Réalisé dans le cadre du projet pluridisciplinaire PLURI-L (Plurilinguisme : pratiques, représentations, acquisition, enseignement), la mise en perspective internationale permet de repérer des réflexions et des objectifs convergents et/ou complémentaires.

Christine JEOFFRION est maître de conférences habilitée à diriger des recherches en psychologie sociale, à la faculté de psychologie de l'université de Nantes, et chercheur au sein du LPPL (Laboratoire de Psychologie des Pays de la Loire, UPRES EA 4638). Elle a été membre du comité de pilotage et référent scientifique transversal sur les représentations sociales pour les quatre axes du projet PLURI-L. Elle est Présidente de la FFPP-PDL.

Marie-Françoise NARCY-COMBES est professeur émérite de l'université de Nantes (faculté des langues et des cultures étrangères) et chercheur au sein du CRINI (Centre de recherches sur les identités nationales et l'interculturalité, EA 1162). Elle a été membre du comité de pilotage et responsable de l'axe 2 du Projet PLURI-L consacré à l'étude des représentations et du développement d'une compétence plurilingue à l'université.

🔗 <http://www.pur-editions.fr/detail.php?idOuv=4554>



L'ENFANT À L'ÉCOLE ET LA PSYCHOLOGIE

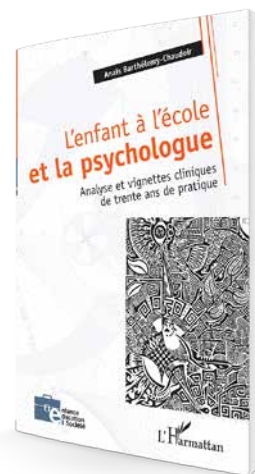
BARTHELEMY-CHAUDOIR, A. (2018). *L'enfant à l'école et la psychologue*. Paris : L'Harmattan.

Analyse et vignettes cliniques de trente ans de pratique.

Qu'est-ce qu'un psychologue ? Beaucoup de parents se demandent comment travaille-t-il avec notre enfant et les enseignants ? Après 30 ans d'expérience de psychologue en milieu scolaire, l'auteur montre l'importance de la présence de ces professionnels pour les familles, les enseignants et l'institution, grâce à des exemples concrets. Ce texte accessible à tous s'adresse aux parents non spécialistes, usagers et personnel de l'école, comme aux psychologues.

Anaïs BARTHELEMY-CHAUDOIR, psychologue de double formation a exercé en ZEP ou REP. Responsable de la Commission Éducation nationale d'un syndicat professionnel des psychologues, le SNP, elle a participé à l'évolution et à la reconnaissance de la profession.

🔗 <http://www.editions-harmattan.fr/index.asp?navig=catalogue&obj=livre&no=58877&razSqlClone=1>



L'IMAGE MENTALE ONIRIQUE EN PSYCHOTHÉRAPIE

GROSBOIS, P. (2018). *L'image mentale onirique en psychothérapie : épistémologie et histoire*. Editions universitaires européennes.

L'auteur interroge le statut et la fonction des images mentales dans le cadre des pratiques psychothérapeutiques faisant appel au rêve à l'état de veille. Une première partie est consacrée à une réflexion épistémologique sur les diverses conceptions de l'imaginaire des points de vue philosophique et anthropologique, dans ses liens avec le rêve hypnique et le rêve de veille. Il y confronte l'herméneutique psychanalytique et l'herméneutique phénoménologique, ce qui est l'occasion pour l'auteur d'évoquer les diverses conceptions de la dimension symbolique des images mentales dans le cadre des approches psychanalytiques et phénoménologiques. Une seconde partie brosse un panorama historique des psychothérapies utilisant les images oniriques dans un état modifié de conscience. Suit une analyse de l'articulation pratique clinique/conceptualisation et des représentations du cadre et du processus psychothérapeutiques dans une perspective anthropologique. L'auteur évoque, en conclusion, le lien entre fonction de l'imaginaire et créativité.

Philippe GROSBOIS est Maître de conférences en psychologie et anthropologie, Habilité à diriger des recherches, Membre du Conseil Scientifique de l'IFP (International Federation for Psychotherapy) et ancien Président du 'Standing Committee on Psychotherapy' de l'EFPA (European Federation of Psychologists' Associations)

🔗 <https://www.editions-ue.com/catalog/details/store/fr/book/978-620-2-28732-6/l-image-mentale-onirique-en-psychoth%C3%A9rapie:-%C3%A9pist%C3%A9mologie-et-histoire>



MAGAZINES DANS LES KIOSQUES - MAI-JUIN 2018

LE JOURNAL DES PSYCHOLOGUES



n° 357, mai 2018

Le couple, liens et sexualité

<http://www.jdpsychologues.fr/>

LE CERCLE PSY



n° 28 mars-avril-mai 2018

L'emprise des émotions

<http://le-cercle-psy.scienceshumaines.com>

LES GRANDS DOSSIERS DES SCIENCES HUMAINES



Grands dossiers n° 50
Mars - avril - mai 2018

La psychologie en débats

<http://www.scienceshumaines.com/>

SCIENCES HUMAINES

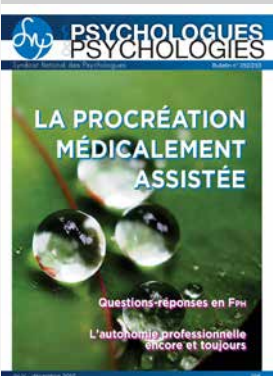


n° 304, juin 2018

Penser l'emprise... et s'en défaire

<http://www.scienceshumaines.com/>

PSYCHOLOGUES & PSYCHOLOGIES



n° 255, avril 2018

Violences 1. les violences sociétales

<http://psychologues.org>

BULLETIN DE PSYCHOLOGIE



N° 555, tome 71 (fasc. 3),
année 2018 -

Varia

<http://www.bulletindepshologie.net/>

i Tarif d'abonnement réduit au *Bulletin de Psychologie* pour les nouveaux adhérents

Un tarif réduit d'abonnement comme vous n'en avez jamais vu au prestigieux *Bulletin de Psychologie* exclusivement réservé aux membres de la FFPP dans le cadre du partenariat entre le *Bulletin de Psychologie* et la FFPP.

En effet, Le Bulletin propose un abonnement annuel à 42 euros (au lieu de 85 euros), pour les six fascicules du tome. Ce tarif réduit concerne exclusivement des abonnements souscrits par des particuliers, adhérents à la FFPP.

Adressez-vous à Jeannine Accoce, responsable du siège de la FFPP (siege@ffpp.net), pour souscrire l'abonnement.

POURQUOI ADHÉRER À LA FFPP ?

ADHÉRER À LA FFPP, UNE ACTION CITOYENNE MAIS ENCORE...

Vous avez adhéré par le passé puis n'avez pas renouvelé votre adhésion... Vous vous êtes posé la question de l'adhésion sans franchir le pas. Finalement vous vous êtes demandé à quoi cela pouvait-il servir ?

« Que s'est-il passé pour moi en 10 ans d'adhésion ? ». Témoignage d'une adhérente et membre active.

En adhérant à la FFPP depuis 10 ans, j'ai rencontré des collègues avec des valeurs éthiques et déontologiques, j'ai croisé ma pratique avec d'autres, j'ai été soutenue lorsque cela était plus difficile et je me suis découverte de nouvelles compétences que j'ai pu développer au sein de la Fédération.

Ne plus être seule était mon objectif de départ, c'est réussi. Pouvoir participer à faire connaître au grand public ce qu'est réellement la psychologie et le métier de psychologue, pouvoir réfléchir sur les grandes thématiques qui nous animent (la santé, l'autisme, la protection de l'enfance, le travail, le vieillissement...), prendre part aux débats politiques qui feront notre pratique de demain, cela a été possible et continue à l'être ; avoir la possibilité d'agir dans des instances où il est possible de faire entendre la voix des psychologues et de la psychologie. Aujourd'hui, je fais partie du Bureau fédéral et de la coordination régionale Grand Est, je réalise des formations sur les écrits professionnels et je prends un grand plaisir à échanger et à apprendre de toutes ces rencontres.

À quoi sert ma cotisation ?

Qu'est-ce que la FFPP fait de l'argent que je verse chaque année ? Elle cotise à l'EFPA (l'Association européenne des associations de psychologues) ; elle finance le salaire des salariées du siège de la Fédération qui organisent l'ensemble des actions, répondent aux multiples questions posées par les psychologues ou les usagers et mènent une veille à travers des milliers de documents qu'elles reçoivent ; elle finance la CNCDP (Commission nationale consultative de déontologie des psychologues) ; elle finance le site de la FFPP où vous trouvez – entre autre – le forum où chaque jour des centaines de psychologues postent des messages (messages sur la pratique, échanges d'outils, de références et annonces d'emplois) ; elle finance le site et la communication en général ; elle rembourse les déplacements des membres actifs aux différents rendez-vous ministériels ou autres instances, aux réunions avec nos partenaires d'organisations et

de syndicats avec lesquels nous travaillons, et aux réunions de la Fédération. À moi toute seule je n'en ai financé qu'un petit grain de sable.

Pourquoi adhérer ?

Adhérer à la FFPP, ce n'est pas nécessairement avoir une attente particulière en retour, c'est une démarche altruiste et militante qui permet, chaque année davantage, de donner de la visibilité à notre métier et de soutenir une image de la psychologie autre que celle véhiculée à travers les médias de manière générale. C'est aussi afficher et se réclamer de nos valeurs.

En 2018, quoi de concret ?

Cette année, vous aurez la possibilité, à votre échelle, de distribuer une plaquette explicative sur ce qu'est un psychologue, elle sera mise à votre disposition. C'est une plaquette que vous pourrez transmettre autour de vous, qui sera un réel support pour expliquer ce que vous faites et pourquoi vous le faites.

Cette année, la FFPP travaille à la construction d'un nouveau site où vous trouverez les informations relatives à la Fédération mais pas uniquement. Nous vous avons promis un annuaire des adhérents, il n'est pas oublié, il arrivera certainement avec le nouveau site.

N'hésitez plus

Plus nous serons, plus nous avancerons, et plus rapidement. N'hésitez pas à nous rejoindre. Nous sommes plus de 50 000 psychologues en France, trop peu se rassemblent et restent souvent à évoquer des difficultés individuelles. Rejoignez-nous pour permettre à la profession et à la discipline de prendre encore plus de sens au regard de tous, rejoignez-nous pour permettre, à travers votre cotisation, de financer des actions qui gagnent en visibilité, rejoignez-nous et vous ne vous sentirez plus isolé dans votre pratique.

Céline PARISOT

Membre du bureau fédéral de la FFPP,
Membre de la coordination régionale Grand Est,
Psychologue (n° ADEL : 54 93 01 81 0)

L'ADHÉSION À LA FFPP

Adhésion individuelle 2018

Cotisation mensuelle 2018

valable dès le mois suivant, douze mensualités minimum

Catégorie 1 - **Cotisation unique 8 euros par mois**

Cotisation annuelle 2018

valable du 1er janvier au 31 décembre 2018

Catégorie 2 - **Cotisation normale : 96,00€**

Catégorie 3 - **Retraités : 75,00€** (ou si vous le souhaitez, 8 euros par mois en catégorie 1)

Catégorie 4 - **Non imposables : 40,00€**

Catégorie 5 - **Étudiants à partir du M1 (justificatif) : 20,00€**

Sur les catégories 2 à 5, 30% à déduire pour les adhérents à une centrale syndicale UFMICT-CGT ; CFDT ; CFTC ; FO ; CGC ; SUD ; UNSA.

Adhésion organisationnelle 2018

Nombre d'adhérents x 45 €

Adhérer en ligne

Avec le site de la FFPP : **www.psychologue-psychologie.net** ou **www.ffpp.net**,

Retrouvez les tarifs d'adhésion (rubrique **Adhérer** ou rubrique **À télécharger - Documents Adhésion**) et le formulaire en ligne d'inscription individuelle.

Modalités de règlement :

- **Paiement en ligne** : simple, rapide et sûr, réglez votre cotisation directement en ligne avec le système Paypal !
- **Prélèvement automatique mensuel**, contactez-nous pour plus d'informations sur la mise en place des paiements.
- **Chèque à l'ordre de la FFPP**, mention « cotisation 2018 » au dos.

Pour toute question, contactez le Siège de la FFPP :

✉ siege@ffpp.net ☎ 09 86 47 16 17 (numéro non surtaxé)

S'ABONNER À FÉDÉRER

Fédérer : 100 € pour participation aux frais d'édition et d'expédition avec remise gracieuse de 25% pour les adhérents.

PUBLIER DANS FÉDÉRER

Vous souhaitez réagir à l'actualité, proposer des articles, vous pouvez contacter Bruno Vivicorsi à **federer@ffpp.net** pour connaître les modalités pour publier dans Fédérer.



Fédération Française
des Psychologues et de Psychologie

71, avenue Édouard Vaillant - 92774 Boulogne Billancourt Cedex

Tél. 09 86 47 16 17 | E-mail siege@ffpp.net

www.psychologues-psychologie.net